

Les impératifs pour votre sécurité

Pour votre sécurité certains impératifs sont à remplir scrupuleusement avant et après la chirurgie réfractive :

Avant l'intervention

- Des documents d'information vous ont été remis par votre chirurgien :
 - Fiche d'information Société Française d'Ophtalmologie (SFO).
 - Livret Triptyque du service remis par votre chirurgien.
- Ne pas porter vos lentilles de contact trois semaines avant l'intervention.
- Signalez à l'infirmière au **01 41 46 67 81** la survenue de faits nouveaux (état fébrile récent, sphère ORL ou yeux irrités...).

Le jour de l'intervention

- Apporter le présent devis que vous présenterez à la caisse de l'hôpital.
- Apporter une paire de lunettes de soleil (verres filtrant les ultraviolets non correcteurs).
- Pour votre confort, prévoir d'apporter chapeau, casquette... les jours de grand ensoleillement ou de forte luminosité .
- Prendre un petit-déjeuner (Ne pas être à jeun).
- Ne pas mettre de maquillage et ne pas vous parfumer.
- Ne pas porter de bijoux hormis éventuellement une alliance.
- Prévoir d'être raccompagné **OBLIGATOIREMENT**.

Après l'intervention

- Une consultation post opératoire aura lieu le lendemain de l'intervention pour les Lasik et à J+4 ou 5 pour les autres interventions (l'heure sera définie avec votre chirurgien le jour de l'intervention).
- Respecter scrupuleusement la prescription fournie par votre chirurgien.
- Dans les heures qui suivent l'intervention, s'abstenir de fumer.
- Penser à porter systématiquement vos lunettes de soleil .
- Attention, dans le mois qui suit l'intervention, à tout ce qui peut arriver à la cornée : Poussières, piscine, soleil, très fortes luminosités, Sports violents ou à risque de choc.
Une fiche « conseils post opératoires » vous sera remise le jour de l'intervention

Le suivi médical

Pour les **rendez-vous de contrôle**, joindre directement le Secrétariat des consultations d'ophtalmologie au **01 41 46 62 74**.

Il est convenu réglementairement que doit être respecté un délai minimum de quinze jours entre la remise du présent document et l'intervention éventuelle.

Pendant cette période, il ne peut être exigé ou obtenu de la personne examinée, directement, à quelque titre que ce soit, ni sous quelque forme que ce soit, une contre partie quelconque, ni aucun engagement, à l'exception du prix des honoraires afférents aux consultations préalables à l'intervention.

Fait à Clamart, le... 30.12.2014.....
En deux (2) exemplaires (1 exemplaire patient / 1 exemplaire dossier médical)

Le Chirurgien

Date et signature

MA Compte RENDU
Chirurgien : Dr. H. PERCY
Dpt : CHU de Paris - Hôpital Percy
101 Avenue de Henri Barbusse
92140 CLAMART
01 41 46 62 74

Le Patient

Date et signature précédée de la mention
« Devis reçu avant l'exécution de l'intervention »

Le Patient

Date et signature précédée de la mention
« Devis accepté après réflexion »